

# Die Staatskanzlei des Kantons Freiburg

---

22.12.2004 - 11:00 Uhr

## Mise en zone à Galmiz approuvée par les autorités fribourgeoises

Fribourg (ots) -

Indication: Des informations complémentaires peuvent être téléchargées gratuitement en format pdf sous:  
<http://www.presseportal.ch/fr/>

Dès lors que le Conseil d'Etat a donné, hier, son feu vert pour la mise en zone, le Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions, le Conseiller d'Etat Beat Vonlanthen, a approuvé la mise en zone du terrain prévu à Galmiz comme lieu d'implantation pour une entreprise pharmaceutique internationale. Toutes les réglementations concernant l'aménagement et la protection du paysage et de l'environnement ont été entièrement respectées. En cas de réalisation du projet, des investissements de l'ordre de plusieurs centaines de millions de francs suisses et la création de 1200 postes de travail, principalement des places de travail hautement qualifiées, sont prévus. Le terrain envisagé ne convient pas à la culture maraîchère.

Le directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions, Beat Vonlanthen, a expliqué devant les médias que toutes les réglementations concernant l'aménagement et la protection du paysage et de l'environnement ont été respectées. Sur demande des organisations de protection de l'environnement, diverses mesures ont en outre été convenues:

- L'accès aux places de travail doit être possible par les transports publics.
- La biodiversité sur le terrain est augmentée par la création de surfaces de compensation écologique (prairies, haies naturelles, biotopes).
- La question des surfaces d'assolement sera traitée durant ces prochains mois en collaboration avec l'Office fédéral du développement territorial (ARE).
- Si l'entreprise ne se décide pas pour Galmiz, le terrain sera automatiquement affecté à nouveau en zone agricole.

Le Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts, Pascal Corminboeuf, relève que cette diminution de surface n'aura pas de conséquence négative pour les exploitants de la région. De plus, il a insisté sur le fait que le terrain est utilisé pour l'agriculture intensive, mais que la nature du sol n'est pas idéale pour la culture maraîchère. En général, le terrain est utilisé pour la production de grandes cultures.

Selon le Directeur de l'économie et de l'emploi, Michel Pittet, la réalisation intégrale du projet entraînera des investissements de plusieurs centaines de millions de francs suisses, si toutes les étapes sont réalisées. Dans la phase de réalisation finale, 1200 postes de travail, principalement des places de travail hautement qualifiées, seront créés. Selon Michel Pittet, " une telle chance ne se présente que tous les 30 ans ".

Le terrain de 55 hectares se situe dans l'un des sept pôles de développement d'importance cantonale du canton de Fribourg, en dehors des zones protégées ou des régions de détente. En raison de la proximité de l'autoroute A1, l'implantation de l'entreprise pharmaceutique ne générera que peu de trafic supplémentaire dans les villages avoisinants.

Contact:

Le Conseil d'Etat du canton de Fribourg

Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions  
Beat Vonlanthen  
Conseiller d'Etat

Tél. +41/26/305'36'04

Direction de l'économie et de l'emploi  
Michel Pittet  
Président du Conseil d'Etat  
Tél. +41/26/305'24'02

Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts  
Pascal Corminboeuf  
Conseiller d'Etat  
Tél. +41/26/305'22'05

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100006925/100484202> abgerufen werden.